



BRUNO DUMÉZIL ET LAURENT VISSIÈRE (DIR.)

ÉPISTOLAIRE POLITIQUE II

Authentiques et autographes

Il 1. Long – 979-10-231-1077-7





ÉPISTOLAIRE POLITIQUE II

Authentiques et autographes

La question de l'authenticité et de l'autographie se pose aux historiens dans leur travail d'établissement des sources. Or, il s'agit d'une tâche délicate, notamment pour les périodes les plus anciennes, où la préservation de pièces originales résulte du seul hasard. La plupart des lettres connues avant la fin du XIII^e siècle ne nous sont parvenues que sous forme de copies, contemporaines ou tardives, souvent lacunaires ou erronées. La critique de leur authenticité se pose alors de façon traditionnelle, peu différente *a priori* de n'importe quel autre type de sources. Ce n'est que pour les derniers siècles de la période médiévale que l'existence d'importants fonds d'archives et de correspondances originales rend possible une exploitation plus systématique.

Les documents originaux permettent de réfléchir, dans une optique élargie, à une éventuelle mise en valeur des mentions manuscrites venues du détenteur de l'autorité. Toutes ces questions demandent réflexion, et c'est dans la continuité d'un premier volume consacré au *Gouvernement par les lettres* que le deuxième volet du cycle d'études *Épistolaire politique* propose d'étudier cette question cruciale des lettres authentiques et autographes.

Recevoir du courrier n'est pas un acte anodin, car cela prouve d'emblée une position sociale. Lire soi-même une lettre, dit quelque chose de plus : on affiche avec fierté sa maîtrise de l'écriture, son insertion personnelle dans un réseau, et la lettre ouvre en fin de compte des horizons autrement plus fascinants que le paysage qu'on découvre par la fenêtre. Que la lettre reçue soit authentique ou falsifiée apparaît finalement secondaire.

Illustration : Atelier de Rogier van der Weyden, *Un homme lisant*, huile sur chêne, ca 1450, Londres, National Gallery © 2016. The National Gallery, London/Scala, Florence.

ISBN 978-2-84050-990-5



9 782840 509905

SODIS
F387846

27 €



ÉPISTOLAIRE POLITIQUE
II



Cultures et civilisations médiévales

collection dirigée par Jacques Verger, Fabienne Joubert et Dominique Boutet

Dernières parutions

De servus à sclavus. La fin de l'esclavage antique (371-918)

Didier Bondue

L'Islam au carrefour des civilisations médiévales

Dominique Barthélemy & Michel Sot (dir.)

Le Texte médiéval. De la variante à la recreation

Cécile Le Cornec Rochelois, Anne Rochebouet & Anne Salamon (dir.)

Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur de

Philippe Contamine

Patrick Gilli & Jacques Paviot (dir.)

Rerum gestarum scriptor. Histoire et historiographie au Moyen Âge. Mélanges Michel Sot

Magali Coumert, Marie-Céline Isaïa, Klaus Krönert & Sumi Shimahara (dir.)

Les Usages de la servitude. Seigneurs et paysans dans le royaume de Bourgogne

(vie-xve siècle)

Nicolas Carrier

L'Enluminure et le sacré. Irlande et Grande Bretagne, viie-viiiè siècles

Dominique Barbet-Massin

Wenceslas de Bohême. Un prince au carrefour de l'Europe

Jana Fantysová-Matějková

Intus et foris. Une catégorie de la pensée médiévale?

Manuel Guay, Marie-Pascale Halary & Patrick Moran (dir.)

Prédication et propagande au temps d'Édouard III Plantagenêt

Catherine Royer-Hemet

Épistolaire politique. I. Gouverner par les lettres

Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la Renaissance

Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)

Lire en extraits. Lecture et production des textes de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge

Sébastien Morlet (dir.)

Imja et name. Aux sources de l'anthropologie germanique, anglo-saxonne et slave

Olga Khallieva Boiché

Ambedeus. Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge

Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Lætitia Tabard (dir.)

Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Épistolaire politique
II
Authentiques et autographes



Ouvrage publié avec le concours de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN : 978-2-84050-990-5

PDF GLOBAL : 979-10-231-1075-3

TIRÉS À PART EN PDF :

II 1. Dumezil – 979-10-231-1076-0

II 1. Long – 979-10-231-1077-7

II 1. Vatin – 979-10-231-1078-4

II 1. Dumont – 979-10-231-1079-1

II 1. Otchakowski – 979-10-231-1080-7

II 2. Judic – 979-10-231-1081-4

II 2. Tixier – 979-10-231-1082-1

II 2. Cammarosano – 979-10-231-1083-8

II 2. Marchi – 979-10-231-1084-5

II 3. Gautier – 979-10-231-1085-2

II 3. Preto – 979-10-231-1086-9

II 3. Schnerb – 979-10-231-1087-6

II 3. Vissiere – 979-10-231-1088-3

II 3. Ricci – 979-10-231-1089-0

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

PREMIÈRE PARTIE

Authentification et validation

LETTRES AUTOGRAPHES, LETTRES SECRÈTES :
LE RECOURS À L'AUTOGRAPHIE ÉPISTOLAIRE POUR DES
EXIGENCES DE DISCRÉTION (XI^e-XII^e SIÈCLES)

Micol Long

Parmi les auteurs des XI^e et XII^e siècles qui déclarent écrire de leur propre main une lettre ou qui font référence à l'autographie épistolaire de quelqu'un d'autre, une motivation souvent invoquée est le besoin de préserver le secret de la communication¹. L'étude des cas ici présentés, qui datent du milieu du XI^e siècle au milieu du XII^e siècle, s'appuiera non pas sur un examen de manuscrits originaux, très rares², mais sur une analyse de textes qui nous sont arrivés sous forme de copie, suivant en cela une tradition plutôt littéraire que documentaire. Cette approche ne se propose pas comme une alternative au travail paléographique sur le manuscrit, mais comme un complément, qui permet de rassembler des informations sur la genèse des textes quand les auteurs, à l'intérieur de leurs œuvres, font référence aux circonstances de leur écriture. Ce genre de renseignements se concentre particulièrement dans certains types de textes, comme les prologues et les lettres ; ces dernières seront utilisées ici comme sources. Cette richesse en matière d'informations sur les circonstances de l'écriture peut s'expliquer de plusieurs façons : souvent, on présente l'initiative épistolaire en décrivant les événements qui l'ont déclenchée et, parfois, on peint une sorte de portrait littéraire de l'auteur en train d'écrire, pour donner corps à l'idéal « dialogue entre les amis absents », selon une définition cicéronienne de la lettre qui connut beaucoup de succès au Moyen Âge³.

- 1 Il s'agit d'un des résultats d'une étude qui visait à rechercher et analyser des références à l'autographie épistolaire dans des lettres en latin du XI^e à la moitié du XIII^e siècle ; c'est le sujet de ma thèse de doctorat à l'École normale supérieure de Pise, publiée sous le titre : *Autografia ed epistolografia tra XI e XIII secolo. Per un'analisi delle testimonianze sulla « scrittura di propria mano »*, Milano, Ledizioni, 2014.
- 2 Parmi les études qui ont été consacrées aux lettres autographes conservées en original, il faut citer l'initiative de Armando Petrucci (dir.), *Lettere originali del Medioevo latino (VII-XI sec.)*, Pisa, Scuola normale superiore di Pisa, t. I : *Italia*, 2004 et t. II : *Francia (Arles, Blois, Marseille, Montauban, Tours)*, 2007.
- 3 La définition, assez répandue pendant le Moyen Âge, de la lettre comme « *colloquium absentium* » dérive de l'expression « *amicorum conloquia absentium* » utilisée par Cicéron dans ses *Philippiques*, mais préférée depuis les Pères de l'Église dans la variante *sermo* (Estelle Rauzy, « Les représentations mentales mises sur pied dans la lettre par Cicéron »,

Les déclarations d'autographie appartiennent à la plus vaste catégorie des allusions métagraphiques, c'est-à-dire aux références à l'acte de l'écrire le texte à l'intérieur du texte même⁴. Elles se distinguent toutefois dans la finalité : dans les cas qui seront analysés, l'auteur veut transmettre l'information qu'il est en train d'écrire de sa propre main la lettre que le lecteur a sous les yeux, alors que, dans une référence générique à la main ou à la plume qui écrit, le lecteur n'est pas censé croire nécessairement qu'il est en train de lire le produit de l'autographie : l'écriture autographe pourrait être celle d'un premier jet, par exemple sur des tablettes de cire⁵.

L'analyse du contenu et du contexte des lettres est fondamentale pour évaluer une déclaration d'autographie et sa plausibilité ; il ne sera donc pas inutile d'entrer un peu dans le détail en présentant les deux premiers cas. La situation est particulièrement favorable puisque ces exemples sont tirés d'un même recueil de lettres, celui de Nicolas de Clairvaux, moine bénédictin, puis cistercien et, enfin, de nouveau bénédictin, ayant vécu entre 1110 et 1180 ; il est célèbre surtout pour avoir été secrétaire de Bernard de Clairvaux, avant que ce dernier ne le chasse en l'accusant d'être un faussaire et un voleur⁶. Le recueil contient trois déclarations d'autographie, dont deux sont motivées sur la base d'une volonté de discrétion : elles se trouvent toutes dans des lettres adressées à Pierre de Celle, abbé du monastère bénédictin de Montier-la-Celle, près de Troyes, et, plus tard, abbé de Saint-Remi à Reims et évêque de Chartres⁷.

Nicolas lui demande de cacher la lettre qu'il lui écrit pour ne pas l'exposer au public (« *Tu autem, dilecte mi, claude epistolam nisi tibi et Thomae tuo, nec me perducas in publicum*⁸ »). C'est pour cela – dit-il – qu'il a écrit de sa propre main

dans Alessandro Garcea [dir.], *Colloquia absentium. Studi sulla comunicazione epistolare in Cicerone*, Torino, Rosenberg et Sellier, 2003, p. 106-107).

- 4 Le terme anglais *metagraphic allusions* a été utilisé par Richard Beadle (« English autograph writings of the later Middle Ages », dans Paolo Chiesa, Lucia Pinelli [dir.], *Gli autografi medievali. Problemi paleografici e filologici*, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 1994, p. 250).
- 5 Sur l'utilisation des tablettes de cire, voir Élisabeth Lalou, « Les tablettes de cire médiévales », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 147, 1989, p. 123-140.
- 6 Sur Nicolas de Montieramey ou de Clairvaux, voir John Benton, « Nicolas de Clairvaux », dans *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, doctrine et histoire*, Paris, Beauchesne, t. XI, 1982, col. 255-259 ; John Benton, « The court of Champagne as a literary center », *Speculum*, 36, 1961, p. 555-557 ; Augustin Steiger, « Nikolaus, Mönch in Clairvaux, Sekretär des hl. Bernhard », *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und seiner Zweige*, 38, 1917, p. 45-50 ; et Luanne Meagher, « The letters of Nicolas of Clairvaux », dans Ellen Rozanne (dir.), *Heaven on earth*, Kalamazoo, Cistercian publications, 1983, p. 128-142.
- 7 Auteur à son tour d'un recueil de lettres : voir *The Letters of Peter of Celle*, éd. Julian Haseldine, Oxford, Clarendon Press, 2001.
- 8 *Epistola 65 Nicolai ad Petrum, de materia praedicta nihil affirmans*, dans *Patrologie latine*, t. CCII, 1855, col. 505C. Nous ne savons pas qui est ce Thomas : il s'agit très probablement d'un moine.

(« *propterea enim haec propriis manibus scripsi* »), pendant qu'un mal de tête le tourmentait, et il n'a admis personne en sa présence lorsqu'il écrivait, pas même les membres de son entourage qui lui étaient plus proches, de peur que leurs esprits ne soient troublés par la curiosité et la suspicion⁹.

Le fait que Nicolas écrive parfois de sa propre main ne serait pas surprenant : il avait sans doute la formation et l'habitude d'écrire, car l'une de ses tâches, en tant que secrétaire de Bernard, était d'écrire matériellement les lettres. Parmi les simples moines qui n'avaient pas de secrétaire à leur disposition et qui désiraient écrire par exemple une lettre, il devait y avoir une pratique normale de l'autographie épistolaire¹⁰ ; celle-ci ne laisse, à l'ordinaire, pas de trace dans le texte¹¹, parce qu'une déclaration d'autographie souligne plutôt une circonstance exceptionnelle, ou du moins la volonté de l'auteur d'attirer l'attention du lecteur sur l'autographie pour une raison précise, comme, peut-être, dans le cas de Nicolas.

La lettre en question fait partie d'un échange avec Pierre de Celle où les deux correspondants dissertent de théologie et en particulier de la nature de la divinité, à savoir si elle pouvait être définie comme unité ou simplicité¹². Nicolas est en train de se défendre des accusations de Pierre, qui lui a contesté non seulement sa position sur la simplicité comme caractéristique primaire de Dieu (une conception néo-platonicienne¹³), mais aussi une autre interprétation, car, dans un de ses sermons, Nicolas avait réfléchi sur le rôle du Fils dans la Trinité d'une façon que Pierre considérait presque hérétique. Pierre utilise des

- 9 Les lettres qui seront citées, à l'exception de celles de Baudri de Bourgueil, n'ont jamais été traduites du latin.
- 10 Sur ce thème, voir Jean Leclercq, « Les lettres familières d'un moine du Bec », dans Jean Leclercq (dir.), *Analecta Monastica 2^e série*, Roma, Orbis catholicus, 1953, p. 147.
- 11 Sauf dans des cas exceptionnels, comme celui de la lettre du secrétaire de Pierre le Vénéérable, Pierre de Potiers, où il s'excuse de son écriture laide, due au fait qu'il est malade et souffrant : « *ignoscite pauperi cartae et vili scripturae, quoniam et propter absentiam vestram et funera frequentia, pedisque mei aliquantulum adhuc debilitatem, vix aliquid facere libet* » (*The Letters of Peter the Venerable*, éd. Giles Constable, Cambridge [Mass.], Harvard University Press, 1967, t. I, lettre n° 128, p. 326) ; il est donc évident qu'il écrit la lettre de sa propre main.
- 12 La seule source pour les deux lettres de Nicolas est une édition du ^{xviii}^e siècle par Jean Picard, reprise dans la *Patrologie latine*, t. CCII, col. 491B-495B et 498B-505C. Les deux manuscrits des lettres de Nicolas (Berlin Staatsbibliothek, Phillips Ms 1719 et Paris, Bibliothèque nationale, Ms lat. 3012), contiennent respectivement les lettres n° 2-42 et n° 28-49. Voir Julian Haseldine, « The textual tradition of the letters », dans *The Letters of Peter of Celle*, éd. cit., p. liii et Lena Wahlgren-Smith, « Editing a medieval text: the case of Nicholas of Clairvaux », dans Patricia Skinner (dir.), *Challenging the Boundaries of Medieval History: the Legacy of Timothy Reuter*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 176-177.
- 13 L'origine néo-platonicienne de cette idée, qui a été transmise au ^{xii}^e siècle par l'entremise des textes de Boèce, a été établie par Marie-Dominique Chenu : « Platon à Cîteaux », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, n° 29, 1959, p. 99-106 et en particulier p. 101. Plus généralement, sur les platonismes du ^{xii}^e siècle, voir Marie-Dominique Chenu, *La Théologie au douzième siècle*, Paris, Vrin, 1957, p. 108-142.

mots forts et l'accusation de non-orthodoxie, surtout en matière de Trinité, pouvait en effet être dangereuse. En plus, on peut supposer qu'un simple moine comme Nicolas n'aurait probablement pas dû discuter de questions si délicates avec un abbé qui n'était pas de son propre monastère ou de son ordre; en effet, dans sa réponse, après des reproches encore plus durs, Pierre ordonnera à Nicolas de ne plus rien écrire sur ce thème (« *deinceps itaque noli scribere* »)¹⁴. Il semble donc plausible que Nicolas ait pu souhaiter que cette lettre reste la plus secrète possible.

38

Les raisons du besoin de discrétion sont un peu plus difficiles à cerner dans la deuxième lettre, où Nicolas demande à nouveau à son correspondant Pierre de Celle de ne pas montrer la lettre et affirme l'avoir écrite de sa propre main (« *propriis manibus exaravi*¹⁵ ») pour ne pas qu'elle passe sous les yeux de quelqu'un d'autre (« *ne in oculos aliorum incideret* »). Dans le texte, une longue accumulation de références bibliques sert à Nicolas pour faire allusion à des difficultés que l'abbé Pierre est en train d'éprouver avec ses moines. En effet, si la lettre avait été lue à haute voix dans le monastère, ce qui pouvait arriver même pour les lettres des abbés¹⁶, elle n'aurait certes pas gagné à Nicolas la sympathie des moines de La Celle: il les appelle, bibliquement, « peuple à la tête dure » (« *populus durae cervicis* ») et il parle de leur ruse ou fourberie (« *dolositas* »), perversité et malignité¹⁷. C'est donc possible que, dans ce cas aussi, Nicolas ait désiré protéger sa réputation.

Toutefois, caractériser ces deux lettres comme « secrètes » pose quelques difficultés. La première, et la plus facile à résoudre, vient du fait que, dans la pratique de l'époque, quand on voulait transmettre un message secret, on ne l'écrivait généralement pas, mais on le confiait oralement au messager, auquel la lettre servait de présentation et de garantie. Nicolas aussi recourt à cette pratique, à ce que l'on peut déduire, par exemple, d'une lettre où il demande à son correspondant de lui envoyer un messager connu et fiable, parce qu'il a des choses à lui transmettre qu'il n'a pas l'habitude d'écrire, de peur qu'elles ne tombent dans des mains curieuses¹⁸. Cependant, il est évident que cette

14 *The Letters of Peter of Celle*, éd. cit., lettre n° 51, p. 232 et 234.

15 *Epistola LII Nicolai*, dans *Patrologie latine*, t. CCII, col. 479B.

16 Parmi les abbés de l'époque, Bernard de Clairvaux et Pierre le Vénérable racontent avoir lu à haute voix des lettres qu'ils venaient de recevoir à leurs confrères: « *sollicitus fui fratribus nostris indices tui pectoris legere litteras* » (San Bernardo, *Lettere*, éd. Ferruccio Gastaldelli, Milano, Scriptorium claravallense, t. II: 211-548, 1987, lettre n° 368, p. 452), « *litteras[...]* legi, relegi, et in capitulo omnibus convocatis fratribus ipse recitavi » (*The Letters of Peter the Venerable*, éd. cit., t. I, lettre n° 84, p. 221).

17 *Epistola LII Nicolai*, dans *Patrologie latine*, t. CCII, col. 477C-477D: « *Non bene conveniunt nec in una sede morantur tanta simplicitas et tanta dolositas, tanta perversitas et tanta sanctitas, tanta benignitas, et malignitas tanta* ».

18 *Epistola VI ad priorem et seniores Clarevallis de eius receptione*, dans *Patrologie latine*, t. CXCVI, col. 1602D-1603A: « *sit in beneplacito vestrae dignationis ut mittatis nobis dominum* ».

pratique ne pouvait pas être adoptée dans tous les cas, par exemple, dans les deux en question, où il s'agit de dissenter de théologie ou de donner preuve de son érudition et de son habileté rhétorique.

Un problème plus grand est celui de la conservation de ces lettres, car il faut considérer qu'elles ont été préservées parce que Nicolas lui-même les a insérées dans son recueil de lettres, remaniées et préparées pour la publication¹⁹. Si elles avaient vraiment un caractère confidentiel au moment où elles ont été envoyées, peut-être pensait-il que quelques années suffisaient à le mettre à l'abri des dangers qu'il semblait redouter en écrivant; une autre possibilité est que l'invocation du secret n'avait jamais été beaucoup plus qu'un moyen de donner de l'importance à ces lettres – et à lui-même. Un certain goût pour le secret semble, en effet, être caractéristique de Nicolas et de son recueil de lettres. On pourrait citer de nombreux exemples : une fois, Nicolas demande à l'abbé Pierre le Vénérable de lui envoyer secrètement des copies des réponses de Bernard de Clairvaux et, dans une autre lettre, il fait référence à un message secret qu'il avait reçu²⁰.

En plus, on ne devrait pas négliger la possibilité que ce genre de référence au secret et à l'autographie doive être interprété dans le contexte de la conception de l'amitié de Nicolas. Elles se trouvent toutes dans des lettres adressées au même ami, l'abbé Pierre de Celle : peut-être Nicolas traduisait fidèlement l'idéal du « colloque » entre amis, qui était toujours un dialogue confidentiel, dans sa conception de la lettre d'amitié que l'on écrit seul et qu'on lit seul. En effet, non seulement dans les deux cas cités Nicolas demande à Pierre de lire ces lettres seul, mais il raconte que, pour composer la première de ces lettres, il a cherché la solitude en se cachant de ceux qui le cherchaient et il s'est retiré dans un lieu secret et lointain de l'abbaye²¹. Il s'agissait peut-être du petit *scriptorium* (*scriptoriolus*), consacré à la lecture, la prière, l'écriture et la composition littéraire qu'il décrit à un ami en lui disant qu'il s'était rendu là pour ouvrir sa lettre²².

Gaucherum, quia multa vobis habeo dicere, quae scribere ausus non fui, ne forte epistola in curiosorum manus incideret ».

19 Voir Lena Wahlgren-Smith, « Editing a medieval text », art. cit., p. 176-177.

20 Voir *The Letters of Peter the Venerable*, éd. cit., t. I, lettre n° 179, p. 422 : « *rescriptum autem litterarum illarum quas mittes, mitte michi secreto* » et *Epistola X: rescriptum ad eumdem de unita dilectione*, dans *Patrologie latine*, t. CCL, col. 1607C : « *illa duo secretiora verba, quae mihi mandastis* ».

21 *Epistola 65 Nicolai ad Petrum, de materia praedicta nihil affirmans*, dans *Patrologie latine*, t. CCL, col. 499A-499B : « *absconderam enim me a facie quaerentium me in loco secretissimo et remoto, hic autem brevibus et interruptis spatiolis, ut hoc magis dicerem quam dictarem* ».

22 *Epistola 35 ad Walterum nobilem et discretum provocativa, ad religionem recommendativa Clarevallensem*, dans *Patrologie latine*, t. CXCVI, col. 1627A-1627C : « *Est mihi scriptoriolum in mea Clarevalle [...] haec mihi tradita est ad legendum, ad scribendum, ad dictandum, ad meditandum, ad orandum, et adorandum Dominum maiestatis [...]; hic aperui epistolam tuam et praevolantibus oculis legi avide, relegi avidius, avidissime lego* ».

Cette conception de la lettre d'amitié rappelle immédiatement celle de la missive d'amour, qui, dans la culture de l'époque, est souvent secrète et donc autographe²³. On pourrait citer des passages relatifs aux lettres échangées par Tristan et Iseult, Lancelot et Guenièvre, mais, pour rester dans le genre des déclarations d'autographie dans le texte de lettres en latin, il sera peut-être utile d'analyser le cas de l'abbé du XI^e siècle Baudri de Bourgueil, chroniqueur et poète²⁴. Dans une célèbre lettre en vers adressée à une certaine Constance, il la rassure qu'elle peut lire sans crainte, parce que la missive a été écrite par une main amie (« *scripsit amica manus* ») et qu'un ami l'a composé (« *et idem dictavit amicus* ») : celui qui a écrit est le même qui a composé (« *qui scripsit carmina composuit* »)²⁵. Comme déjà dans les lettres de Nicolas de Clairvaux, l'auteur demande à sa destinataire de lire seule la lettre (« *perlege sola meos versus* ») et de la conserver avec soin (« *caute complectere cartam* ») ; cela répond à l'exigence de protéger la réputation de l'expéditeur, mais l'insistance sur l'autographie a probablement aussi d'autres implications. Le fait que ce soit l'auteur en personne – et lui seul – qui compose et écrit la lettre constitue probablement une garantie de l'authenticité et de la sincérité du message. On cherche à construire la fiction d'un échange épistolaire intime et réservé, en faisant oublier le fait qu'il s'agissait probablement d'une composition littéraire réalisée avec l'aide de collaborateurs et destinée à un vaste public. Baudri fait aussi souvent référence à la lettre comme objet physique que sa destinataire a dans ses mains²⁶, comme si le texte devait exister en un seul exemplaire et il ignore la question de la réalisation et de la circulation de copies.

23 Voir David Ganz, « Mind in character : ancient and medieval ideas about the status of the autograph as an expression of personality », dans Pamela R. Robinson, Rivkah Zim (dir.), *Of the making of books. Medieval manuscripts, their scribes and readers. Essays presented to M.B. Parkes*, Aldershot, Scolar Press, 1997, p. 290-291 et Ernstpeter Ruhe, *De amasiam. Zur Gattungsgeschichte des mittelalterlichen Liebesbriefe*, München, W. Fink, 1975, p. 348 et 350, même s'il est souvent difficile de déterminer si ces lettres, dans la fiction, sont en latin ou en langue vulgaire : voir Rolf Köhn, « Latein und Volkssprache. Schriftlichkeit und Mündlichkeit in der Korrespondenz des lateinischen Mittelalters », dans Jorge O. Fichte, Karl-Heinz Göller, Bernhard Schimmelpfennig (dir.), *Zusammenhänge, Einflüsse, Wirkungen*, Berlin/New York, W. de Gruyter, 1986, p. 344. Plus, en général, sur le lien entre amour et secret, voir Isabelle Coumert, « *Si ceste amur esteit seüe... L'obligation du secret dans la fin'amor (XII^e-XIII^e siècles)* », *Questes*, 16, avril 2009, p. 51-63.

24 Voir Henri Pasquier, *Un poète latin du XI^e siècle : Baudri, abbé de Bourgueil, archevêque de Dol, 1046-1130, d'après des documents inédits*, Paris/Angers, Thouin/Lachèse et Dolbeau, 1878 et, sur les textes qui seront cités ici, Jean-Yves Tilliette, « Hermès amoureux ou les métamorphoses de la Chimère. Réflexions sur les *carmina* 200 et 201 de Baudri de Bourgueil », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 104, 1992, p. 121-161.

25 Baudri de Bourgueil, *Poèmes*, éd. Jean-Yves Tilliette, Paris, Les Belles Lettres, t. I, 1998, n° 200, p. 125.

26 On parle souvent du contact entre la feuille que la « main amie » a écrite et la main de Constance (« *dum tanget nudum nuda manus folium* ») ou même de son corps, puisqu'il lui dit qu'elle peut la mettre dans son sein : « *ipsa potes nostram secura revolvere cartam / inque tuo gremio ponere tuta potes* ».

Ni la nature secrète du message ni son caractère autographe ne doivent, probablement, être pris à la lettre : on peut même remarquer que, plus loin dans le texte, Baudri affirme qu'il veut que Constance, mais aussi que « les lecteurs », croient que jamais un amour impur ne l'a poussé vers elle : « *crede mihi credasque volo credantque legentes* ». La référence au secret et peut-être aussi à l'autographie est donc probablement une convention littéraire, influencée par des modèles classiques, en premier lieu les *Héroïdes* d'Ovide. Cette œuvre, dont l'influence sur Baudri a été démontrée²⁷, contient de nombreuses références à l'écriture autographe de lettres secrètes d'amour²⁸.

Un autre cas de déclaration d'autographie pour des raisons de confidentialité se trouve dans une lettre de Wibald de Stavelot, abbé bénédictin actif dans la première moitié du XII^e siècle et important comme diplomate entre la Papauté et l'Empire²⁹. Son recueil de lettres contient trois déclarations d'autographie ; comme déjà dans le cas de Nicolas de Clairvaux, elles peuvent être récurrentes. Une importante différence par rapport aux lettres de Nicolas vient du fait que, si la préservation est ici aussi due à l'auteur lui-même, le but n'était pas celui de réaliser une œuvre littéraire destinée à circuler, mais une sorte d'archive portable, utile pour des exigences administratives et concrètes, pour l'usage plus au moins exclusif de l'auteur (il est peut-être significatif qu'on n'en connaisse pas d'autre copie³⁰).

Dans la lettre en question, qui remonte à l'année 1151, Wibald écrit au moine Henri que, à cause d'un mal de tête dont il souffre et de la faiblesse aux yeux qui l'accable, la missive est plus brève que ce que le moment et la matière demanderaient (« *dolor capitis et invalidudo oculorum suadent nos eruditioni tuę brevius scribere, quam vel tempus vel materia postulat*³¹ »), surtout parce

27 Voir Gerald A. Bond, « *Locus amoris*: The Poetry of Baudri of Bourgueil and the Formation of the Ovidian Subculture », *Traditio*, 42, 1986, p. 143-193, particulièrement la p. 160.

28 Voir Déborah Roussel, « Des *Héroïdes* aux *Pontiques* : jeux et enjeux de l'écriture épistolaire chez Ovide », dans Léon Nadjo, Éliane Gavaille (dir.), *Epistulae antiquae*. III, *L'Épistolaire antique et ses prolongements européens*, Louvain/Paris/Dudley, Peeters, 2004, p. 230-231. Baudri, aussi, montre une grande sensibilité par rapport aux aspects matériels de l'écriture, en parlant souvent de ses tablettes et de ses stylets (voir par exemple les poèmes n° 12 *Ludendo de tabulis suis*, n° 92 *De graphio fracto gravis dolor* et n° 196 *Ad tabulas*, dans Baudri de Bourgueil, *Poèmes*, éd. cit., respectivement t. I, p. 36, 89-90 et t. II, 2002, p. 121-123). Sur la question voir Roger Chartier, *Inscrire et effacer : culture écrite et littérature (XI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Gallimard/Éditions du Seuil, 2005, p. 17-31.

29 Pour une introduction, voir Franz-Josef Jacobi, *Wibald von Stablo und Corvey (1098-1158) : Benediktinischer Abt in der frühen Stauferzeit*, Münster, Aschendorff, 1979.

30 Voir Martina Hartmann, « Timothy Reuter and the edition of Wibald of Stavelot's letter collection of the MGH », dans Patricia Skinner (dir.), *Challenging the Boundaries of Medieval History*, op. cit., p. 185-208. Le manuscrit original a été conservé (Ms 431 des Archives de Liège) : pour une description, voir Hartmut Hoffmann, « Das Briefbuch Wibalds von Stavelot », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 63, 2007, p. 41-83.

31 *Das Briefbuch Abt Wibalds von Stablo und Corvey*, éd. Hans Zatschek et Timothy Reuter (MGH, *Die Briefe der deutsche Keizerzeit*, t. IX), Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 2012, lettre n° 293, p. 619.

que les choses qu'il écrit sont si secrètes qu'il n'ose pas se servir de la main de quelqu'un d'autre pour écrire (« *precipue cum hæc, quæ scribimus, tam secreta sint, ut alienæ manus uti non presumamus amminiculo* »). Wibald était abbé à la fois du monastère de Stavelot, auquel appartenait le moine Henri, et de celui de *Corbeia nova* (Corvey) ; cette double charge est à l'origine de la question dont on traite dans la lettre, un projet de Wibald de renoncer au monastère de Stavelot pour conserver seulement celui de Corvey. Cette renonciation lui avait été demandée par le moine de Corvey, d'après ce que l'on peut reconstruire³² ; Wibald écrivit une première lettre pour demander l'avis de tous les moines de Stavelot, et ils lui répondirent en le suppliant de ne pas les abandonner³³. Le débat se poursuivit, mais, à la fin, Wibald conserva les deux abbayes³⁴ : la suspicion que ces lettres répondaient plus à la nécessité de satisfaire les moines de Corvey qu'à une réelle volonté de renoncer à Stavelot est légitime, surtout si l'on considère leur ton, qui est loin d'être ferme et décidé.

42

La lettre de Wibald à Henri se situe au cœur de cette controverse ; les deux semblent avoir eu un rapport privilégié, si l'on en juge la correspondance qui a été conservée³⁵ : Henri fut aussi nommé par Wibald prieur à Corvey, juste après les faits en question, ce qui prouve au moins qu'il le considérait comme un utile collaborateur³⁶. L'échange dont la lettre fait partie est une sorte de double des lettres « officielles » adressées à tous les moines sur la question de la possible renonciation : Wibald avait écrit à Henri en lui annonçant qu'il souhaitait abandonner Stavelot, celui-ci lui avait répondu en le suppliant de ne pas le faire et l'abbé, dans la lettre qui contient la déclaration de l'autographie, répond à nouveau. Il est difficile de comprendre pourquoi cette lettre aurait dû être secrète, vu que des lettres qui traitaient du même problème étaient adressées à tous les moines : il pourrait s'agir d'une manière de donner de l'importance à la question. Pour ce qui est de l'autographie, il faut remarquer que, comme déjà dans la correspondance entre Nicolas et Pierre, le recueil de lettres de Wibald contient une autre lettre adressée au moine Henri avec une déclaration d'autographie : il est donc possible qu'Henri ait connu l'écriture de Wibald

32 « *Interpellavimus sanctitatem vestram, cum adhuc nobiscum presens essetis, de reliquenda Stabul(ensi) abbatia, hoc modis omnibus desiderantes, ut iugiter apud nos essetis et de aliis occupationibus expeditus nostris necessitatibus quietius et tranquillius providere possetis* » (*ibid.*, lettre n° 297, p. 628).

33 *Ibid.*, lettres n° 288, p. 609-611 et n° 290, p. 613-614.

34 « *Considerata autem iniquitate presentium temporum, audita etiam tribulatione et incommoditate fratrum nostrorum Stabul[ensium] liquido animadvertimus, quod nostra peticio non esset congrua ad statum presentis temporis nec sine maximo detrimento suo illa ecclesia posset a vobis hoc tempore relinqui* » (*ibid.*, lettre n° 297, p. 628).

35 Voir dans *ibid.*, lettres n° 25, 293, 289, 296, 295.

36 *Ibid.*, lettre n° 298, p. 629-631.

et qu'il aurait remarqué si les affirmations de l'abbé ne correspondaient pas à la réalité.

On peut encore considérer deux cas dans lesquels l'autographie est présentée d'une façon assez semblable, même si le rang des personnages impliqués et les intérêts en jeu sont très différents : dans la première lettre, écrite dans les années 1230, l'aumônier et notaire impérial Immo d'Arezzo³⁷ demande à son correspondant de l'aider à obtenir un certain office ecclésiastique et lui promet des dons en échange. Dans la deuxième lettre, l'évêque Anselme de Lucques (le futur saint Anselme) écrit en 1085 au roi d'Angleterre Guillaume le Conquérant en l'exhortant de venir à Rome pour aider le pape Grégoire VII qui en avait été chassé³⁸. Les motivations sont donc différentes, liées à des équilibres locaux ou internationaux, mais la façon de présenter l'autographie est assez proche. Si Immo écrivait : « j'ai envoyé ces choses pour que toi seul les lises, et pour qu'elles ne soient pas exposées en public, je les ai écrites de ma propre main³⁹ », Anselme affirme : « j'ai écrit ces choses de ma propre main et je les confie à toi seul⁴⁰ ».

Immo demandait au destinataire le silence sur tout ce qu'il avait écrit⁴¹ et il terminait la lettre en invitant son correspondant, s'il désirait lui répondre, à ne pas confier un message oral au porteur, mais à écrire une lettre⁴². Cela montre qu'il considérait le médium écrit plus approprié à des communications confidentielles qu'un message oral.

- 37 Évêque d'Arezzo entre 1036 et 1051, selon les études plus récentes : voir Pierluigi Licciardello, « Scuola e letteratura ad Arezzo prima dell'università (XI-XII secolo) », dans Francesco Stella (dir.), *750 anni degli statuti universitari aretini*, Firenze, SISMEL-Ed. del Galluzzo, 2007, p. 30 et 47. Dans le *Wormser Briefsammlung* sont conservées cinq de ses lettres (n° 4, 19, 31 et 44) et une lui étant adressée (n° 18), à partir desquelles il est possible de reconstruire que, avant d'être nommé évêque, il fut diacre à Worms, puis chapelain et notaire impérial sous le chancelier Bruno, et, au moins entre 1030 et 1036, au service de la cour. Il nous reste des documents promulgués par lui en tant qu'évêque d'Arezzo : voir *Documenti per la storia della città di Arezzo nel medioevo*, éd. Ubaldo Pasqui, t. I : *Codice diplomatico (an. 650?-1180)*, Firenze, s.n., 1899, n° 156, p. 225, n° 161, p. 232-233, n° 164, 165, 166, p. 234-239, n° 168, p. 240-241 et n° 172, p. 245-246.
- 38 Voir Cinzio Violante, « Anselmo da Baggio, santo », dans *Dizionario biografico degli Italiani*, Roma, t. III, 1961, p. 404-405 et Pier Andrea Maccarini, « William the Conqueror and the Church of Rome », *Anglo-Norman Studies*, n° 6, 1983, p. 173-187.
- 39 Voir *MGH, Briefe der deutschen Kaiserzeit*, t. III : *Die ältere Wormser Briefsammlung*, éd. Walther Bulst, Weimar, H. Böhlhaus, 1949, lettre n° 44, p. 80-81 : « *ista tibi soli legenda transmisi, et ne publicarentur, manu propria scripsi* ».
- 40 *Die Hannoversche Briefsammlung*, éd. Carl Erdmann, dans *MGH, Briefe der deutschen Kaiserzeit*, t. V : *Briefsammlungen der Zeit Heinrichs IV*, éd. Carl Erdmann, Norbert Fickermann, Weimar, H. Böhlhaus, 1950, p. 17 : « *hec ego propria manu scripsi et committo tibi soli* ».
- 41 *Die ältere Wormser Briefsammlung*, éd. cit., lettre n° 44, p. 80-81 : « *quę ne tercius oculus videat vel auris aliqua a te audiat, flagito et intime rogitō* ».
- 42 *Ibid.* : « *quicquid autem de his tibi mente fuerit vel quem in his adiutorem tua prudentia habere voluerit, non per nuntium, sed potius per epistolam mihi remandabis* ».

Dans le cas de la lettre d'Anselme, il faut remarquer que, si la circonstance de l'autographe et l'idée d'une communication confidentielle sont mentionnées dans la même phrase, l'auteur n'établit pas une corrélation entre les deux, comme dans les autres cas cités. Si on peut comprendre que la nouvelle de la possible intervention de Guillaume à Rome n'aurait pas dû circuler trop loin pour des raisons de stratégie militaire aussi bien que politique, l'idée d'une lettre destinée à être lue par le roi lui-même, et seulement par lui, apparaît, dans ce contexte, assez invraisemblable⁴³. En tout cas, si la lettre avait eu un caractère confidentiel au moment de son envoi, il est presque sûr qu'elle dut le perdre dès que le scénario politique changea : il est probable qu'elle ait été copiée comme exemple de style et de conseil édifiant à un roi, vu qu'on la retrouve dans un manuscrit copié à Hanovre au xvi^e siècle, parmi les textes de polémique et de propagande⁴⁴. Il n'est pas possible de déterminer avec certitude si, malgré les déclarations qu'elle contient, telle était sa nature depuis le début ; mais il est très probable que, plus tard, elle fut utilisée à ces fins.

44

Comme on le voit, il est très utile d'avoir des informations sur la tradition manuscrite des lettres, de savoir, par exemple, qui a conservé la lettre, si c'est le destinataire ou l'auteur (qui, donc, en aurait fait une copie) et pour quelles raisons. La lettre d'Immo est un bon exemple : elle nous est transmise par un seul manuscrit, copié dans le *scriptorium* de Worms (où Immo avait été diacre) peu avant la moitié du ix^e siècle. Comme le recueil contient d'autres lettres d'Immo à différents destinataires, on peut imaginer que c'est à travers lui qu'elles ont été conservées. Le but et la manière dont elle a été copiée sont aussi importants : le recueil devait contenir des lettres-modèles pour leurs styles et leurs genres variés. Comme c'est typique, les noms propres sont réduits à des initiales : dans cette forme et pour cet usage, la lettre, même si Immo était encore en vie, devait être assez inoffensive.

Très utiles sont aussi les témoignages d'auteurs qui parlent de la lettre autographe de quelqu'un d'autre. Par exemple, Jean de Salisbury, le philosophe et historien anglais, auteur vers la moitié du xi^e siècle d'une *Historia Pontificalis*, raconte que le pape Eugène III avait, dans un cas délicat, écrit une lettre de sa propre main à l'évêque Henri de Beauvais pour ne pas mettre au courant ses

43 Sans vouloir nier l'importance des secrets à la cour de Guillaume le Conquérant : pour quelques exemples, voir Jonathan M. Elukin, « Keeping secrets in medieval and early modern english government », dans Gisela Engel (dir.), *Das Geheimnis am Beginn der europäische Moderne*, Frankfurt, Klestermann, 2002, p. 111-129.

44 Il s'agit du manuscrit XI 671 conservé à la Niedersächsische Landesbibliothek de Hanovre, le seul témoin du recueil que l'on appelle *Hannoversche Briefsammlung*. Voir Carl Erdmann, Introduction à *Briefsammlungen der Zeit Heinrichs IV*, éd. cit., p. 1-14 et Willibald Hauthaler, « Die grosse Briefhandschrift zu Hannover », *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 20, 1895, p. 209-220. Sur le recueil, voir aussi Carl Erdmann, *Studien zur Briefliteratur Deutschlands im elften Jahrhundert*, Leipzig, K. W. Hiersemann, 1938, p. 196-29.

secrétaires : « *precepit ergo iterum dominus papa litteris propria, ne ad notariurum conscientiam perveniret, manu exaratis*⁴⁵ ». Jean était sans doute dans la position d'être bien informé : le registre pontifical est l'une des sources de son œuvre et il très probable qu'il ait vu la lettre en question, dont le texte a été conservé et qui contient une déclaration d'autographie. Le pape écrit que, afin que son destinataire reçoive secrètement une réponse sur ce qu'il a demandé après son départ, il a écrit de sa propre main la lettre : « *ut responsum super eo, quod a nobis post discessum tuum primum petisti, secreta suscipias, propria manu quas legis litteras scripsimus*⁴⁶ ».

Qu'il soit vrai ou non qu'Eugène ait écrit de sa propre main cette lettre, le fait que Jean l'affirme correspond probablement à une « version officielle » de l'événement, qui devait montrer à quel degré le pape s'était personnellement occupé de la question. En plus, ce récit apparaît compatible avec le portrait que Jean fait d'Eugène : son admiration pour son œuvre ne l'empêche pas d'affirmer qu'il était de caractère méfiant⁴⁷.

Un dernier cas paraît, enfin, très éclairant, à savoir celui de quelqu'un qui demande à son correspondant de lui adresser une lettre confidentielle écrite de sa propre main. Il s'agit de Gilbert Foliot, le moine et prélat anglais qui fut un fier adversaire de Thomas Becket⁴⁸. En écrivant à son oncle Robert de Chesney, archevêque de Lincoln, il lui dit à la fin de la lettre que, s'il veut lui communiquer quelque chose de secret à ne pas dévoiler aux secrétaires, il devra se rappeler ses études anciennes. Qu'il revienne pour un moment au temps de l'école et écrive de sa propre main, et il lui répondra⁴⁹. La méfiance contre les secrétaires relève d'un thème assez commun ; intéressante est ici la référence au temps de l'école comme époque d'une écriture fréquente, dans le souvenir d'hommes qui, apparemment, n'écrivaient plus que rarement de leur propre main.

45 *The Historia pontificalis of John of Salisbury*, éd. Marjorie Chibnall, Oxford, Clarendon, 1986, chap. 35, p. 70.

46 *Epistula 433 Ad Henricum Belvacensem episcopum*, dans *Patrologie latine*, t. CLXXX, col. 1459D.

47 *The Historia pontificalis of John of Salisbury*, éd. cit., chap. 21, p. 51 : « *in ferendis sententiis spiritum proprium maxime sequebatur. Erat namque suspiciosissimus, ut vix alicui crederet nisi in hiis que rerum experientia vel auctoritas perspicua suadebat* ».

48 Sur Gilbert Foliot, voir Adrian Morey, Christopher N. L. Brooke, *Gilbert Foliot and his Letters*, Cambridge, Cambridge University Press, 1965.

49 *The Letters and Charters of Gilbert Foliot, abbot of Gloucester (1139-48), bishop of Hereford (1148-63) and London (1163-87)*, éd. Adrian Morey, Christopher N. L. Brooke, Cambridge, Cambridge University Press, 1967, ep. 107, p. 146 : « *de cetero si nobis secretum aliquod scriptorum non communicandum consilio intimare placuerit, antiquorum reminisci studiorum et scolam vel ad momentum repetere et propria exarare manu non tedeat, ad quod sensus nostri tenuitas re alii non communicata respondeat* ».

Dans la lettre, Gilbert déplore le fait que son correspondant n'ait pas réussi à arriver à Prestbury pour le rencontrer et parler avec lui⁵⁰, et l'on peut penser que de cette réunion ratée dérive la nécessité d'une lettre secrète. Si on imagine que les deux hommes devaient en cette occasion discuter d'affaires importantes, urgentes et réservées, on peut comprendre pour quelle raison ils seraient maintenant obligés de recourir au médium écrit, qui n'était pas le premier choix pour traiter de questions confidentielles.

Le moment historique était en effet délicat pour Gilbert : la lettre se situe vers la conclusion des luttes pour la succession au trône anglais, qui avaient opposé le parti de Mathilde, fille du défunt roi Henri I^{er} et femme de Geoffroy Plantagenêt, et celui d'Étienne, fils de la sœur d'Henri. Gilbert était personnellement impliqué, en ayant soutenu Mathilde au premier moment et ayant ensuite juré fidélité à Étienne ; au moment d'écrire la lettre, les succès militaires d'Henri, le fils de Mathilde, pouvaient donc le préoccuper.

46

Toutefois, il n'est pas possible de déterminer sur quelle question auraient dû se consulter, en 1153, Gilbert et Roger, et pas même s'il s'agissait de politique. Gilbert ne le mentionne pas ; mais on peut supposer qu'il s'agissait de quelque chose d'important, puisqu'il peut présumer que son correspondant va comprendre sans difficulté de quoi il s'agit. L'obscurité de cette référence est sans doute délibérée et c'est pour cette raison qu'elle paraît un témoignage assez plausible de ce que devaient être les « vraies » communications secrètes, probablement bien plus nombreuses que celles dont on a conservé des traces⁵¹. En plus, on peut considérer qu'une lettre pouvait avoir différents degrés de confidentialité : plus elle était « personnelle », c'est à dire écrite pour un destinataire précis, plus elle pouvait être allusive, parce que l'auteur pouvait compter sur les connaissances qu'il partageait avec le destinataire⁵² ; au contraire, plus une lettre s'adressait à un public vaste, plus elle se devait d'être claire.

Les cas ici présentés postulent qu'une association, au moins au niveau conceptuel, entre la notion d'autographie épistolaire et le caractère secret ou confidentiel de la communication, existait aux XI^e et XII^e siècles. On en trouve des traces dans d'autres sources contemporaines : par exemple, Lambert de Hersfeld affirme dans ses *Annales* que l'archevêque (et futur saint) Annon de Cologne aurait écrit de sa main sur des tablettes des lettres confidentielles

50 *Ibid.* : « *Spe fruende visionis et allocutionis optate currentes Presteberiam iam veneramus. Suspendit desiderium nostrum fatalis adversitas, et vos alia trahente necessitate, allisus ad eam nostri cursus impetu contra votum et velle nostrum cohibetur* ».

51 Pour une réflexion méthodologique sur l'approche historique au secret en diplomatie (quoique pour une époque plus tardive), voir Michael Jucker, « Secrets and politics: methodological and communicational aspects of late medieval diplomacy », *Micrologus*, 14, 2006, p. 275-309, et particulièrement p. 275-279.

52 Voir Adrian Morey, Christopher N. L. Brooke, *Gilbert Foliot and his letter*, *op. cit.*, p. 18-19.

adressées à son neveu, l'évêque Burchard de Halberstadt (« *familiares litteras, a seipso in tabulis propter maiorem secreti cautelam conscriptas* »)⁵³.

Il semble souvent mieux de parler de confidentialité plutôt que de secret, car ce dernier mot pourrait suggérer une communication destinée à être connue seulement de l'expéditeur et du destinataire, ce qui serait, dans beaucoup de cas qui ont été illustrés, difficile à croire ; il peut être utile de penser qu'une lettre pouvait osciller entre deux extrêmes, celui d'une épître composée en fonction d'un public idéalement illimité et celui d'une missive connue seulement de l'expéditeur et du destinataire. Il existerait ainsi différents degrés de confidentialité de la lettre, produite à l'intérieur d'un entourage plus ou moins limité et destinée à un public plus ou moins vaste. En plus, il est nécessaire de distinguer le moment de l'envoi de la lettre et sa circulation postérieure : si elle avait eu un caractère idéalement confidentiel à l'époque de sa rédaction, elle pouvait le perdre ensuite.

La plausibilité du secret est indépendante de celle de la nature autographe de la lettre, et il n'est pas possible de savoir avec certitude si, quand un auteur affirme être en train d'écrire de sa propre main, cela correspond à la vérité. On ne peut que raisonner en termes de probabilité, sauf quand on a la chance d'avoir d'autres éléments, par exemple une réponse de quelqu'un qui dit avoir reçu une lettre autographe ou quand le destinataire pouvait reconnaître l'écriture de l'expéditeur, comme dans les cas cités de Nicolas de Clairvaux et de Wibald de Stavelot. Cependant, le fait qu'un auteur choisisse d'insérer dans son texte une déclaration d'autographie, même – et peut-être particulièrement – si cela n'est pas vrai, a un grand intérêt pour la reconstruction de la manière dont ces auteurs concevaient la notion d'autographie, ses valeurs et sa fonction. Quant à la possibilité que l'autographie épistolaire ait été une pratique concrètement adoptée pour des raisons de discrétion, de rares cas (en premier lieu celui de la référence à l'intérieur de la lettre de Gilbert Foliot) semblent l'indiquer, mais il est très difficile d'en avoir des preuves. De fait, il est probable que la plupart des communications secrètes n'aient pas laissé de traces.

53 Voir *MGH Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, t. XXXVIII : *Lamperti monachi Hersfeldensis Opera*, éd. Oswald Holder-Egger, Hannoverae/Lipsiae, Impensis bibliopolii Hahniani, 1894, p. 247 : « *Alii cuidam, quem beneficiis suis maxime fidum sibi obnoxiumque fecerat, familiares litteras, a seipso in tabulis propter maiorem secreti cautelam conscriptas, dedit episcopo Halberstadensi perferendas, quibus nepotem suum, tantis undique adversitatum procellis iactatum et pene naufragantem, consolaretur et instrueret* ».

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	
Bruno Dumézil & Laurent Vissière	7

PREMIÈRE PARTIE

AUTHENTIFICATION ET VALIDATION

Les vrais-faux messages diplomatiques mérovingiens	
Bruno Dumézil	19
Lettres autographes, lettres secrètes : le recours à l'autographie épistolaire pour des exigences de discrétion (XI ^e -XII ^e siècles)	
Micol Long	35
La correspondance comme expression de la volonté du sultan ottoman	
Nicolas Vatin	49
La signature dans les lettres du duc de Bourgogne Philippe le Bon	
Jonathan Dumont & Alain Marchandisse	61
Lettres validées, lettres fausses : jeux de pouvoir et correspondance à l'assemblée de Marseille au milieu du XIV ^e siècle	
François Otchakovsky-Laurens	83

DEUXIÈME PARTIE

AUTEURS ET RÉDACTEURS

Quelques réflexions sur le Registre des lettres de Grégoire le Grand	
Bruno Judic	101
Vraie-fausse lettre d'un émir almoravide à ses troupes (1139)	
Emmanuelle Tixier du Mesnil	115
Lettere d'ambasciata e iniziativa personale degli ambasciatori (secc. XIII-XV)	
Paolo Cammarosano	127

Lettres authentiques et relations diplomatiques. L'exemple de la Corse génoise (fin xv ^e -début xvi ^e siècle)	
Vannina Marchi van Cauwelaert.....	137

TROISIÈME PARTIE
AFFABULATIONS

Prosopopée des runes : autour d'un « poème parlant » anglo-saxon	
Alban Gautier.....	159

Lettere false e finte nella letteratura e nella storia	
Paolo Preto.....	175

Quand le diable prend la plume. Une lettre de Lucifer à son lieutenant ès parties d'Occident	
Bertrand Schnerb.....	185

254

« Il est né le maudit enfant... » La naissance de l'Antéchrist d'après une lettre du grand maître de Rhodes (xiv ^e -xviii ^e siècle)	
Laurent Vissière.....	197

Les lettres de 1494 entre Alexandre VI Borgia et Bayezid II : les effets indubitables d'une documentation douteuse	
Giovanni Ricci.....	233

Du genre épistolaire et de sa vérité : conclusions	
François Bougard.....	245

Table des matières.....	253
-------------------------	-----